



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars

Était présent : Sabine DOMS, Laure BERNARD, Frédéric BON, Jean-Paul BOISSARD, Frédéric GUITON, Jean-Pierre JAUNET, Rémy PLISSONIER, Denis QUEILLE, Cyril CAVILLON

Était absent excusé : Philippe BILLET

Était absent : Nathalie RICHON,

Début de séance : 20 h 00.

- **Approbation du compte rendu de la réunion précédente :**

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Compte de gestion 2024 de la commune:** le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2024 que le Trésorier Comptable a présenté

- **Compte Administratif 2024 :** le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité (sans la présence de Mme Le Maire) le compte administratif 2024 de la Commune que le Premier Adjoint a présenté.

	Prévu	Réalisé
INVESTISSEMENT		
Dépenses :	138 323 €	38 757.87 €
Recettes :	138 323 €	126 061.09€
FONCTIONNEMENT		
Dépenses :	397 019 €	271 568.43 €
Recettes :	397 019 €	319 495.15 €

- **Affectation de résultat 2024 :** Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'affectation de résultat que le Trésorier Comptable a proposé.

001 Résultat d'investissement reporté : 32 307.10€

Reste à réaliser : 25 000€

002 Résultat de fonctionnement reporté : 149 031.84€

- **Budget Primitif 2025 :** Le Conseil a approuvé à l'unanimité le Budget Primitif 2024 que Mme Le Maire a proposé.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	44 700 €	438 090 €
Recettes :	44 700 €	438 090 €

- **Compte de gestion 2024 du budget transport :** le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2023 que le Trésorier Comptable a présenté
- **Compte Administratif 2024 du budget transport :** le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité (sans la présence de Mme Le Maire) le compte administratif 2023 du budget transport que le Premier Adjoint a présenté.

	Prévu	Réalisé
FONCTIONNEMENT		
Dépenses :	13 780 €	2 701.45 €
Recettes :	13 780 €	6 622.83 €

- **Affectation de résultat 2024 du budget transport :** Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'affectation de résultat que le Trésorier Comptable a proposé.
002 Résultat de fonctionnement reporté : 7 501.29€

- **Budget Primitif 2025 :** Le Conseil a approuvé à l'unanimité le Budget Primitif 2024 que Mme Le Maire a proposé.

	Prévu
FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	13 901 €
Recettes :	13 901 €

- **Taxes directes locales:**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas augmenter les taxes foncières pour cette année, pour rappel des taux :

Taxe foncière (bâti) : 29.19 %

Taxe foncières (non bâti) : 27.61 %

CFE : 11.73 %

Taxe d'habitation : 14.72 %

- **Numérisation registres état-civil :**

Madame le Maire propose à son Conseil un devis pour numériser tous les registres d'état-civil. Dans un souci de préservation des documents sensibles et devant être archivés *ad vitam aeternam*, Mme le Maire propose un devis de l'entreprise NUMERIZE afin d'effectuer une sauvegarde dématérialisée. Le montant s'élève à 1650€ HT - 1980 € TTC.

Le Conseil après avoir délibéré accepte le devis.

- **Création poste adjoint administratif :**

Madame le Maire explique à son Conseil qu'à la suite de la nouvelle réforme sur le métier des secrétaires de mairie et sur l'application de La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023. Cette réforme vise à rendre le métier de secrétaire de mairie plus attractif. Elle comporte en particulier des dispositions transitoires jusqu'au 31 décembre 2027 et des dispositions pérennes à compter du 1^{er} janvier 2028.

À compter du 1^{er} janvier 2028 :

- dans les **communes de moins de 2 000 habitants**, les maires devront nommer un **agent classé au moins de catégorie B** pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie

La Communauté de Communes Bresse Revermont 71 et les trois mairies signataires de la convention de mise à disposition concernant l'actuelle secrétaire de mairie se sont rencontrées, il en résulte pour le bon déroulement de la carrière de l'agent et la mise en conformité de ce nouveau statut vis-à-vis de la COMCOM, de mettre de fin à la convention. Cela implique pour chacune des communes d'accepter de recruter directement la secrétaire par mutation et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif.

Après avoir délibéré le Conseil accepte d'arrêter la convention avec la COMCOM, de recruter par voie de mutation l'actuelle secrétaire et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif.

- **Convention de délégation de compétence transport scolaire Région :**

Mme le Maire informe son Conseil que comme chaque année, il est nécessaire de se prononcer sur la continuité des transports scolaires en porte à porte que réalise aujourd'hui la commune. Compétence de la Région, les transports scolaires exécutés par les communes elles-mêmes peuvent bénéficier d'une convention de délégation de compétence renouvelable tous les ans.

Après délibéré le Conseil accepte la convention pour poursuivre le transport scolaire en compte propre.

- **Chauffage locataire :**

Mme le Maire informe son Conseil, que la mairie a reçu une demande écrite du locataire situé au 10 le bourg. Il explique que ses actuels radiateurs sont devenus vétustes et consomment de plus en plus. Afin d'optimiser son chauffage mais aussi ses factures, il souhaite que les radiateurs soient changés.

Après avoir délibéré, le Conseil accepte la demande du locataire pour procéder au changement des radiateurs.

- **Abri voiture locataire :**

Mme le Maire informe son Conseil que le locataire situé au 1 route de Diombe demande la construction d'un abri voiture à la suite de l'achat d'un véhicule. La maison est dépourvue de garage.

Après avoir délibéré, le Conseil accepte la demande du locataire pour la construction d'un abri voiture.

- Cérémonies et repas :

Mme le Maire informe son Conseil sur les prochaines dates à retenir.

8 mai : cérémonie à 11h

Cérémonie du 11 novembre : à l'issue de celle-ci se tiendra le repas des conseillers/associations

7 décembre : repas des anciens

Séance levée à 22h

Le Maire,


